



Le Plessis-Pâté

## DECISION DU MAIRE N°D087-2025

### DECISION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE MISE A JOUR DU LOT 3A FLOTTE AUTOMOBILE DU MARCHE D'ASSURANCES AVEC SMACL ASSURANCES

Le Maire de la commune du Plessis-Pâté (Essonne) ou son représentant,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2122-22,

VU la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 délégrant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22,

VU la délibération municipale n°075-2022 du 29 novembre 2022 portant adhésion de la ville au groupement de commandes du CIG Grande Couronne pour les assurances IARD sur la période 2024-2027,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le parc des véhicules municipaux,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER un avenant n°3 pour le lot 3 A relatif aux véhicules à moteur et risques divers du marché conclu avec la société d'assurance SMACL Assurances, domiciliée 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9, afin de mettre à jour le parc des véhicules municipaux suite aux ajouts et aux résiliations intervenus au cours de l'année 2025.

**Article 2** : DIT que le montant de l'avenant n°3 s'élève à 232,85 € TTC, correspondant à une augmentation de 1,57% au regard de la cotisation du lot 3A d'un montant de 14 811,82 € TTC en 2025.

Les crédits afférents sont prévus à l'article 6161 du budget principal.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise aux services du contrôle de légalité et à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte Geneviève-des-Bois.

Fait au PLESSIS-PATE, le 14 novembre 2025

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

\*\*\*

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY

